

Maîtrise de l'Energie - Etude de confort par simulation thermique dynamique à la Salle des Musiques Actuelles - Demandes de subventions

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La simulation thermique dynamique vise à fournir au maître d'ouvrage et à l'équipe de maîtrise d'œuvre les éléments pertinents qui leur permettront de choisir les meilleures solutions techniques afin d'**optimiser l'efficacité énergétique du futur bâtiment** de la Salle des Musiques Actuelles tout en préservant le niveau et la qualité du service rendu et du confort d'usage et ce au meilleur coût global (investissement, exploitation, entretien et maintenance, amortissement).

Pour cela, l'étude intégrera les éléments influant sur l'efficacité énergétique ainsi que les consignes d'utilisation du bâtiment liées à ses divers usages.

L'objectif final est de limiter les consommations et les coûts par une combinaison judicieuse des énergies en fonction des usages, un bon dimensionnement des installations et une gestion adaptée performante.

En outre l'étude devra détecter et proposer un traitement des risques possibles de surchauffe notamment en demi saison, problème souvent rencontré dans ce type d'équipement.

La démarche de l'étude sera d'accompagner le maître d'ouvrage et l'équipe de conception dans la réalisation de leur projet, de valider ou non les éléments de conception du projet de la phase avant-projet définitif jusqu'au dossier de consultation des entreprises.

Le montant de l'opération s'élève à 10 100 € HT soit 12 079,60 € TTC.

Les dépenses seront imputées sur la ligne 20.93.2031.3613/30900 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 12 080 € en provenance du chapitre 23.93.2313.3613/30900 inscrit au budget 2007.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

- Participation de la Région	3 535,00 €
- Participation de l'ADEME	3 535,00 €
- Ville de Besançon, y compris TVA	<u>5 009,60 €</u>
TOTAL TTC	12 079,60 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté et à signer les conventions à intervenir avec ces partenaires,
- inscrire les participations de l'ADEME et de la Région en recettes par décision modificative, à réception des notifications attributives, au budget de l'exercice courant aux imputations 13.93.1311/1312.3613/30900.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.